



Dois-je me méfier d'une dévolution successorale ?

Par **gargas31**, le **08/04/2013** à **20:00**

Bonjour,

je viens de recevoir 16 ans après le décès de mon oncle un courrier d'un généalogiste parisien qui dit être mandaté afin d'établir la dévolution successorale de celui-ci. Dans la lettre reçue par le cabinet de généalogie (existant bien d'après mes recherches sur internet) rien n'est mentionné concernant un notaire mais il est seulement écrit :

"Nous avons été mandatés afin d'établir la dévolution successorale de Monsieur X, décédé en 1996 (date exacte) à (Lieux). Afin de compléter notre dossier, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint un questionnaire d'état-civil que nous vous remercions de bien vouloir nous retourner dûment rempli."

Je ne sais pas par qui celui est mandaté car mon oncle n'avait pas été marié et n'avait pas eu d'enfants, les seuls héritiers possibles sont son frère (mon père qui est décédé) et ses 2 soeurs (toujours vivantes). Je n'ai aucune idée de ce que pouvait posséder mon oncle, à l'époque de son décès les membres de ma famille disait qu'il ne devait rien avoir car avait été gardien et homme à tout faire de châtelains toute sa vie.

Comment se fait-il que l'on me contacte 16 ans après ? (à sa mort la maison de retraite où celui-ci se trouvait nous avait contacté pour nous informer de son décès, nos coordonnées étaient donc connues mais aucun des héritiers ne s'est préoccupé de traiter cette succession, pensant qu'elle était vide et même en passif...).

Peut on nous rechercher uniquement pour un passif ? (dettes, prestations sociales reçues et que les héritiers doivent rembourser comme des aides sociales perçues pour l'aider à payer les prestations de la maison de retraite où il se trouvait).

Ai-je la possibilité de contacter cette société et de leur demander s'il s'agit d'actif ou de passif ?

Merci de m'éclairer un peu